

Note de la Rédaction

Le troisième trimestre de l'année 2009, coïncidant avec la survenue des inondations sur le territoire des Collectivités locales, est marqué par un relèvement de la mise en œuvre des activités aussi bien sur le plan stratégique qu'opérationnel. Avec, en ligne de mire, la contribution à la gestion des secours déclenchée au niveau national, pour la prise en charge des préoccupations exprimées par les populations issues des quartiers inondés.

Sur un autre registre, les agences d'exécution, dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la composante 1, ont réalisé des activités, conformément au contenu validé de leur PTBA. Une perspective de mise en forme des réformes attendues se dessine progressivement.

Au niveau régional, les réunions d'informations, de sensibilisation et de renforcement des capacités des élus locaux ont constitué, pour l'essentiel, le centre des préoccupations.

Aussi, faudrait-il mettre en exergue, les préparatifs pour la mise en œuvre des conventions de financement des Collectivités locales de la deuxième génération placée sous le sceau de la performance. Tout cela en flash.

Bonne réception et lecture.

APPUI A LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE

Face aux inondations, la banlieue dakaroise découvre le visage «humanitaire» du Pndl.

Les pieds dans l'eau ! ce n'est pas un titre d'un film, mais bien la réalité qui sévit en banlieue durant cette période hivernale. En sa qualité de programme de développement local qui, plus est, intervient sur le territoire des Collectivités locales, le Pndl vient à la rescousse de la Direction de la protection civile. Suite à une requête du Gouvernement du Sénégal adressée à la Banque mondiale, celle-ci a positivement réagi en sollicitant les bons offices du Pndl, pour marquer sa solidarité agissante aux 264 000 familles victimes des inondations, selon le rapport de l'ONU.

En érigeant la Direction de la protection civile en agence d'exécution, le PNDL vise à lui faire assurer les missions d'impulsion, de supervision, de coordination et de suivi de son appui à la mise en œuvre du Plan national d'organisation des secours (ORSEC) de l'année 2009. Un important lot de matériels a été mis à disposition. Il est composé de motopompes, de groupes électrogènes, de tuyaux de refoulement, de pompes submersibles, de mise à disposition d'une centaine de camions associée aux prestations de services relatives aux contrôles des activités au niveau des zones d'intervention, par des équipes mobiles. Cet appui d'un montant d'un milliard six cent millions de FCFA, a été remis, le 08 octobre 2009, au Ministère de l'Intérieur, par le Directeur des Opérations de la Banque mondiale, Habib Fetini. 'Monsieur le représentant, nous voudrions vous dire, au nom du chef de l'Etat, du Premier ministre et des populations, un mot simple, court, mais beau : merci', a ainsi dit Cheikh Tidiane Sy, exprimant l'engagement du gouvernement à poursuivre sa coopération avec la Banque mondiale.

Pour de plus amples informations contact : M. Ababacar BOYE, Responsable des Opérations et du Renforcement des capacités Tel : 33 889 50 68, email : boye@pndl.org. Lire la [note de presse du Pndl](#), les articles de presse de [Sud quotidien](#), [Walfadjri](#), [le Soleil](#) et [APS](#).

L'Agence régionale de dakar à pied d'œuvre.

La structure technique des Collectivités locales de la région de Dakar s'active depuis le début de l'hivernage dans la perspective d'une mise en œuvre correcte du contenu du plan d'action issu de la convention entre la DPC et le Pndl. Des missions de suivi sont régulièrement organisées et les autorités sont informées de l'exécution des opérations sur le terrain. Un travail de l'ARD hautement apprécié par les différentes parties prenantes.

Pour de plus amples informations, contactez M Rodriguez, Dir ARD, Mamadou GUEYE, RSE – ARD, email : m.magueye@yahoo.fr

AGIR AUTREMENT

LE SACRE DES RESULTATS ? Par Samba GUEYE (*)

Favoriser une approche qui promeut les effets escomptés dans le pilotage du développement local et développer une culture de gestion de la performance en optimisant l'apprentissage sur les réussites et les échecs, constituent, à tous les coups, un must de management. C'est naturellement correct d'affirmer que le point d'orgue de nos activités est d'arriver aux résultats fixés, car, les activités qui aboutissent uniquement à des produits sans atteindre les effets escomptés constituent, à vrai dire, du gaspillage de ressources. Vu sous cet angle, au moins, deux perspectives pratiques relatives à la gestion des Collectivités locales, s'offrent à nous.

Premièrement, notre méthodologie d'intervention devra être orientée vers une consolidation d'une approche qui considère à la fois la stratégie, les acteurs, les processus et les mesures, de manière à améliorer la prise de décisions, la transparence et la responsabilité. C'est là le premier moyen de maîtrise et de transformation de notre environnement d'intervention. Deuxièmement, ensuite, après la mise en place de notre plateforme d'intervention, nous devons miser essentiellement sur la production des résultats escomptés, la mesure du rendement, l'apprentissage et l'adaptation, sans oublier la production de rapports sur le rendement afin de prôner une reddition transparente des comptes. Ainsi donc, dans cette vision, trois concepts se recoupent sans être fondamentalement liés : les méthodes, les moyens et les résultats. Certes, il n'y a aucune asymétrie entre les méthodes et les moyens d'intervention, mais, convenons – en, les bonnes méthodes combinées aux moyens substantiels constituent les préalables pour aboutir aux résultats. Voilà l'enjeu sous-jacent d'une intervention dans un contexte de développement local. Comme la nôtre. D'où le nécessaire changement de paradigme dans la gestion de nos activités de développement. En misant sur une démarche de gestion parcimonieuse de nos ressources et de valorisation optimale de nos résultats. Devons – nous fondamentalement amplifier, tel un tocsin, la vision de la gestion axée sur les résultats, pour ne pas dire, voici venu, le temps du sacre des résultats?

(*Secrétaire Exécutif du Pndl)

GESTION AXEE SUR LES RESULTATS

Les parties prenantes du Pndl, mieux outillées, changent de cap.

C'est parce que les besoins exprimés sont importants et les ressources limitées que les différents acteurs se font une religion sur leur utilisation. Rationnelle. Dans cette perspective, le focus mis sur le résultat reste un viatique. Cette approche a été mise sur le divan, les 16 et 19 Août 2009, à l'Hôtel Lamantin beach. Objectif : optimiser les résultats avec plus d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre des activités. Cette session pratique de renforcement des capacités animée par le Spécialiste du Suivi évaluation du Bureau de la Banque mondiale de Dakar participe à l'amélioration des performances des acteurs.

Le passage d'une gestion classique à celle dite « moderne », s'accompagne d'une remise en cause des certitudes. A l'ouverture des travaux, Dr Aliou Sow, Ministre en charge

des Collectivités locales, en a fait l'écho, en présence des principaux acteurs de la décentralisation.

Des concepts et des process ont été revisités, dans une dimension pratique. L'exemple du Pndl ainsi que d'autres modèles ont été mis à contribution par le formateur, pour mieux situer l'apport d'une gestion axée sur les résultats dans le management des projets. « Les logiques d'intervention mettant plus l'accent sur les activités s'effacent progressivement au profit des transformations qu'induisent nos différents produits ». C'est l'un des principaux enseignements au sortir de cet atelier, atteste un participant. Avec comme conséquence immédiate, le reformatage du cadre de résultat du Projet de développement local participatif.

Rappelons qu'après donc la mise en place d'un modèle de suivi évaluation plus participatif garantissant un niveau d'implication plus élevé des différentes parties concernées, en particulier les Collectivités locales, le PNDL change de cap.

Il s'agit maintenant de rompre avec le constat particulièrement observé au niveau des Collectivités locales, où les nombreuses activités se mènent sans que les produits obtenus n'aboutissent aux effets escomptés.

D'où l'enjeu de recentrer les activités, avec en toile de fond, un recadrage des résultats attendus, une mise à niveau des parties prenantes afin d'être en phase avec un des principes de la Déclaration de Paris et, ainsi, relancer la mise en œuvre du programme sous d'autres perspectives.

Pour de plus amples informations, Contactez Atoumane Agne, Resp Suivi Evaluation Pndl Tel : 33 889 50 76 lire l'article de Presse du [Quotidien](#)

PROJET PISTES COMMUNAUTAIRES.

La systématisation des bonnes pratiques a sonné.

Il était une fois, le Projet de Pistes Communautaires ! c'est donc fini pour les activités du Projet après un relèvement substantiel du désenclavement des Communautés rurales concernées. 90 parmi d'entre elles ont eu à bénéficier des activités du projet, en termes de d'équipements, de renforcement de capacités, d'appui à la maîtrise d'ouvrage etc.

Normal, si le projet a procédé à une systématisation des bonnes pratiques au travers de deux supports : (i) le document de capitalisation qui relate les forces et faiblesses de la mise en œuvre, fixe les leçons apprises et lance les perspectives dans le cadre de la formulation d'un projet national. (ii) la réalisation d'un riche document audiovisuel de 26 mns qui donne la parole aux bénéficiaires, souligne les innovations et en capture les meilleures pratiques. Seulement, les couacs découlant de la responsabilisation des acteurs non encore habitués aux pratiques d'une telle approche ont beaucoup relativisé les succès obtenus.

Pour de plus amples informations, contact Ndiack DIOP, Resp du PPC Tel : 889 50 65

Dernier acte : du matériel d'entretien des pistes pour six communautés rurales de Tamba et Kédougou

Un lot de matériel d'un coût global de 12 millions de francs CFA destiné à l'entretien de plus de 90 kilomètres de pistes répartis entre six communautés rurales dans les régions de Tambacounda et Kédougou, a été réceptionné, ce 28 Septembre 2009, à Tambacounda. Réalisés par le Projet pistes communautaires (PPC/PNIR/PNDL), sur financement de la Banque africaine de développement, à travers le Fonds africain de développement (FAD), les tronçons concernés sont répartis entre les communautés rurales de Dialacoto, Missirah, Nétéboulou (Tambacounda), Saraya, Salémata et Missirah Sirimana (Kédougou). Le programme vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, a indiqué Lamine Camara, du service régional de la planification, qui procédait à la réception du matériel au nom du gouverneur. M. Camara, tout en magnifiant ce geste, a souligné que les routes contribuent au développement économique et a rappelé qu'elles font partie des "axes prioritaires du DSRP (Document stratégique de réduction de la pauvreté) et des OMD (objectifs du millénaire pour le développement)". Qualifiant d'"impressionnant" le matériel reçu, le président de la structure régionale des PCR a noté qu'il permettra aux bénéficiaires d'entretenir les pistes réalisées dans le cadre du Programme national de développement local (PNDL). Il a promis qu'il sera utilisé à bon escient. Source (Tambacounda.info.com). Pour de plus amples informations, contact Ndiack DIOP, Responsable du PPC Tel : 889 50 65

Projet Pistes Communautaires



Un enjeu de développement

APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Les « atomes crochus » entre le Pndl et la SCA, en surligne.

La mise en œuvre des activités à valeur économique au sein des Collectivités locales tient à cœur les deux instruments de l'Etat que sont le Pndl et la Sca. Ils viennent de l'exprimer, les 18 au 19 Septembre 2009, à Mbour (Lamantin Beach) devant un public hétérogène constitué de spécialistes de la décentralisation et du développement économique. L'argumentaire est simple. Les activités économiques sont insuffisamment prises en charge par nos Collectivités locales, même si de nombreuses tentatives sont notées.

Dans un souci pratique et opérationnel, au terme de la conceptualisation au niveau national des différentes stratégies, un focus sera mis sur cette dimension économique afin de mettre en exergue tous les potentiels de production, identifier les filières porteuses, encadrer les plus pertinentes et offrir un modèle achevé par une prise en charge d'une chaîne de valeur bien maîtrisée.

M. Ibrahima WADE, Secrétaire Permanent de la SCA et Samba GUEYE Secrétaire Exécutif du PNDL, lors de la cérémonie officielle,

ont démontré tout l'intérêt de mutualiser les efforts à la base pour promouvoir le système productif local tant conceptualisé au niveau de la SCA.

Le plan d'action ainsi validé ? identifie aux différents niveaux d'intervention au sein de l'espace Collectivité locale, des activités de nature à porter les Collectivités locales au cœur de la démarche. Avec l'implication des Agences régionales de développement, acteurs incontournables dans le pilotage du développement local, qui constituent les socles sur lesquels repose toute la dynamique. La SCA leur reconnaît cette valeur intrinsèque de « force centripète » devant assurer le rayonnement des « clusters » au niveau local. Surtout que le Pndl en fait le pivot de son intervention au niveau régional. Dès lors, le partenariat souhaité entre le Pndl et la SCA est bien balisé.

Pour de plus amples informations, Contact : Oumar WADE, Coordinateur du PADEL/PNDL, Tel : 33 889 50 70 ; ngalawade@yahoo.fr, lire aussi la [note de presse du Pndl](#), les articles du [Quotidien](#), [Walfadjiri](#), le [Soleil](#) et [Soleil 2](#) et [Nouvel Horizons](#)

PADEL/PNDL

Des activités en série au profit du développement économique local

Du 14 au 16 à Saly (Mbour), s'est tenu un atelier destiné à planifier les activités à mener durant le dernier trimestre de l'année en cours avec la participation du personnel nouvellement recruté. Présidée par le Secrétaire exécutif du Pndl, cette rencontre a permis d'identifier et de retenir une série d'activités en perspective de la prise en charge de la dimension économique du développement local. C'est ainsi que les premières activités de l'Agence du développement économique local seront lancées au terme de leur institutionnalisation, renforcées par le processus d'intercommunalité et soutenues par une démarche de communication.

La mise en œuvre des différentes activités sera facilitée par la validation du manuel de procédures (exécution nationale) du PADEL/PNDL. Cette rencontre a permis aux nouveaux personnels du PADEL/PNDL d'être mieux orientés sur leurs rôles et responsabilités

afférentes à la mise en œuvre du projet. Tout ce processus est encadré par deux importantes études en cours portant notamment sur (i) le dispositif d'appui organisationnel et financier et (ii) le cadre institutionnel et juridique du développement économique local.

Elles participent à la consolidation de l'élaboration de la stratégie de développement économique local lancée dans la région de Louga. Une meilleure structuration des filières identifiée est attendue et une promotion des activités génératrices de revenus dans la zone ciblée, à travers des clusters initié par la SCA.

La maturation de cette somme d'effort va mettre sur orbite une nouvelle approche de développement économique local articulée à une politique de décentralisation. Ainsi, l'expression des filières sur les territoires des Collectivités locales sera mieux affirmée.

Pour de plus amples informations, contactez : Oumar WADE, Coordinateur du PADEL/PNDL, Tel : 33 889 50 70 ; ngalawade@yahoo.fr.

MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES ECONOMIQUES DU PNDL

Les conditions d'un rapprochement entre IMFs et OCB créées.

Après la signature de toutes les quinze conventions de financement par le Pndl, les activités de cette sous composante du Programme ont démarré. C'est un sentiment de satisfaction qui a animé les bénéficiaires au terme de l'atelier de partage sur les modalités techniques et financières de mise en œuvre des activités. Avec le concours des partenaires tels que la direction de la microfinance, le programme d'appui à la lettre de politique sectorielle de microfinance et le Comité interprofessionnel du secteur de la microfinance. Les plans d'affaires d'un montant de 400 millions de F CFA vont faciliter le rapprochement entre organisations et groupements communautaires de base et les différentes Institutions de microfinance. Selon Waly Clément Faye, responsable du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la micro- direction de la micro-finance,

« Il ne s'agira pas de faire le gendarme mais d'appuyer les institutions, à travers un appui conseil, à travers différents programmes qui sont là, dont le Pndl, à mieux se conformer à la nouvelle loi et à se professionnaliser » C'est pourquoi, renseigne le Secrétaire exécutif à la séance de signature, que le « Pndl ambitionne de créer un rapprochement direct entre structures financières décentralisées et les Collectivités locales afin de favoriser substantiellement un renforcement des capacités des Institutions existantes de Micro finance, et non un développement de nouvelles compétences ».

Pour de plus amples informations, lire la [note d'information du PNDL](#), les articles de [presse du Quotidien](#) et de [Walf](#), contactez : Oumar WADE, Coordinateur du PADEL/PNDL, Tel : 33 889 50 70 ;

L'harmonisation des outils au centre des échanges.

Ce 27 Juillet 2009, à Saly (Mbour), la Composante "Financement et Politique de santé" du Programme Santé USAID 2007-2011 et le Programme national de développement local (Pndl) ont approfondi la réflexion autour des modalités pratiques de la planification opérationnelle au sein des Collectivités locales dans le domaine de la santé. Les échanges ont été orientés autour des points suivants : (i) un partage des modalités de participation et d'animation du cadre de concertation ; (ii) une maîtrise par les acteurs de la planification locale de la relation entre le cycle budgétaire de l'Etat défini par le MEF et le processus d'élaboration des plans locaux annuels ; (iii) l'identification et la définition des informations utiles pour la planification locale et les grandes lignes du programme de renforcement des capacités locales en planification opérationnelle-santé.

Toutes ces préoccupations ont été mieux affinées durant le panel présidé par le Directeur de cabinet du Ministère de la Santé, Dr Farba Lamine Sall, sur le thème **"l'intégration de la planification opérationnelle à la base : la distribution des rôles pour la gestion de la planification locale ; le fondement, l'assurance qualité, le financement et le suivi des POCL"**. Cet atelier constitue aussi un prélude à l'organisation d'une rencontre de partage sur la plateforme de services conceptualisée par le Pndl. Cette coproduction entre les deux programmes a été magnifiée dans un documentaire audiovisuel de 8mns retraçant, de façon brève, les orientations stratégiques conduisant à l'élaboration des documents de planification sectorielle (santé) et globale.

Le Secrétaire Exécutif du Pndl et le Directeur d'Abt Usaid Santé sont largement revenus dans leurs mots de bienvenue sur les enjeux de la collaboration entre les deux entités. Rappelons que cet atelier matérialise le partenariat qui lie les deux programmes. **Pour de plus amples informations**, lire la [note de presse du Pndl](#) contactez : Mme Dieynaba WANE NDIAYE SPPP/PNDL, Tel : 33 889 50 67 ; dieynaba@pndl.org.

L'élaboration de la Charte du partenariat entamée et...

C'est connu, le financement des Organisations communautaires de base par nos Collectivités locales pose problème ! Pendant longtemps, les animateurs des Ocb ont souffert d'une réelle absence de prise en charge. Pour pallier ce manquement, il s'avère nécessaire de définir le statut des Organisations Communautaires de Base (OCB), de procéder à leur classification en vue de mettre en place une base de données au même titre que les Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Dans cette perspective, la meilleure maîtrise de l'intervention de l'un des acteurs importants de la décentralisation, à savoir les OCB sera assurée. Cette maîtrise des OCB sera utile dans la définition du cadre de concertation et de partenariat entre ces OCB et les Collectivités Locales.

La Direction du Développement communautaire, en rapport avec le Pndl, a déjà initié ce travail. L'atelier organisé à Saly, durant ce trimestre écoulé, a permis de poser des actes pratiques. Ouvert par le Directeur du développement communautaire, l'atelier a permis la restitution (i) du contenu de la collecte de données issues de l'ensemble des textes réglementaires sur les OCB ; (ii) du recueil et l'analyse des travaux réalisés sur les OCB auprès des structures étatiques, des ONG et des partenaires au développement ; et enfin (iii) de la proposition d'une esquisse de définition du statut des OCB ont été réalisés. Les participants à cet atelier ont affiné les propositions et des recommandations ont été faites. Les jalons d'une charte du partenariat sont ainsi posés.

Pour de plus amples informations, contactez : M. Atoumane AGNE Tel : 33 889 50 76, email : atoumane@pndl.org; Oumar WADE Tel : 33 889 50 70.

La finalisation de la Charte de la déconcentration au menu.

Après l'atelier organisé dans les mêmes formes durant le premier trimestre de l'année, les techniciens de la Direction des affaires générales et de l'administration territoriale (Dagat) du ministère de l'Intérieur, en partenariat avec le Programme national de développement local (Pndl), se sont retrouvés à Saly, dans le cadre d'un atelier, pour finaliser les textes de base devant permettre l'avènement d'une Charte de la déconcentration au Sénégal. Cet atelier constitue la dernière étape de la mise en place d'une Charte de la déconcentration au Sénégal. De l'avis de Birane Niang, directeur de Cabinet du ministre de l'Intérieur, cet atelier national de validation est «l'aboutissement d'une réflexion participative pour la réforme de l'administration et la redéfinition des missions de l'administration territoriale». Il est aujourd'hui constaté une inadéquation entre les politiques de déconcentration et de décentralisation voire de développement local. En effet, la précarité de la fonction de chef de circonscription administrative, la faiblesse des compétences et des ressources (matérielles, humaines, financières) allouées à la déconcentration, sont autant de facteurs qui ne militent pas en faveur de l'atteinte des objectifs assignés à la politique de décentralisation et du développement local.

A travers cette Charte, il s'agira de consacrer la déconcentration comme règle générale de répartition des attributions et des moyens de l'administration centrale et les services déconcentrés de l'Etat. Mais aussi, de préciser les attributions des principaux niveaux de l'administration centrale, de préciser les différents échelons de l'administration territoriale et du village, ainsi que les attributions des chefs de circonscription administrative. Egalement d'indiquer le mode de fonctionnement des services déconcentrés, en tenant compte du besoin de rationalité administrative, de l'efficacité et des moyens économiques, tout en dotant les services de l'administration centrale et les services déconcentrés de compétences étendues et de moyens renforcés, en vue d'améliorer l'efficacité administrative.

Pour de plus amples informations, lire l'article [du quotidien](#) Contact : contactez : Alyoune DIOP, DAGAT, Tel 77 529 05 97 M. Omar WADE, Coordonateur du PADEL/PNDL, Tel : 33 889 50 70 ; ngalawade@yahoo.fr

LISEZ ET FAITES LIRE LE PNDL EN FLASH

RENFORCEMENT DES OUTILS ADMINISTRATIFS

Validation des textes sur le contrôle de légalité

L'une des principales innovations introduites par la réforme a été la substitution du contrôle de légalité, lequel s'exerce à posteriori, au contrôle préalable. Dans la pratique, le contrôle préalable dit aussi, contrôle à priori, était source de lenteurs pour la mise en œuvre des actes et décisions des organes des collectivités locales. Le contrôle de légalité qui devient la règle pour les actes et décisions pris par les organes des collectivités locales leur confère un caractère exécutoire. Ainsi, il limite leur examen par le représentant de l'Etat à leur conformité par rapport aux lois et règlements en vigueur. Toutefois pour être exécutoires, ces actes et décisions ou leurs délibérations doivent faire l'objet de publication ou notification et régulièrement transmis au représentant de l'Etat. La circulaire N°01737 MINT DCL DU 21 MARS 1997 en fait mention. Dans la pratique, ces dispositions souffrent d'une mise en œuvre réelle. Sur le plan du contrôle de légalité et budgétaire, de nouvelles dispositions sont introduites pour mieux répondre aux exigences de célérité et de modernité dans la gestion des Collectivités locales. La Direction de la Décentralisation en charge de cette étude, dans le cadre du Pndl, a déjà engagé la réflexion. L'atelier de validation des textes a été tenu les 06 et 07 Août 2009, au Centre Aéré de la BCEAO, en présence des principales cibles.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COLLECTIVITES LOCALES

Les outils de la mesure de la performance testés.

En capitalisant et en partageant les principales expériences relatives à la mesure des performances des collectivités locales, le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PRODDEL) a fait œuvre utile. Les enjeux, défis et mécanismes de la mesure de performance publique sont perçus dans une approche systémique qui englobe plusieurs variables. Cette dimension a été bien mise en exergue lors de l'atelier organisé, les 29 et 30 juillet 2009, à Ngor Diarama, sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et des collectivités locales en partenariat avec le PRODDEL. Les outils, la démarche et les résultats issus des expériences de l'ADM et de la GTZ/PRODDEL ont été mis exergue durant cet atelier de dimension stratégique. Au regard de la diversité des outils permettant la mesure des performances, il s'avère nécessaire d'harmoniser les démarches en matière de mesure des performances des Collectivités locales tel que recommandé au terme de l'atelier. Si la prise en charge de certaines spécificités est garantie, sa diffusion à l'échelle sera facilitée par notamment l'érection d'une entité technique chargée d'en assurer la dissémination. La gestion des Collectivités locales vient de s'enrichir d'un nouvel outil. Un avis partagé par le Ministre de la Décentralisation «*La mesure des performances des collectivités locales est un instrument de promotion des principes de transparence et de bonne gouvernance, un outil d'aide à la décision en matière de renforcement des capacités et d'allocation des ressources, un cadre de détection et de diffusion des bonnes pratiques, un dispositif de veille pour la politique de décentralisation*».

Pour de plus amples informations, contactez : GTZ/PRODDEL Kaolack Mme Awa Guèye 33 941 7731

A SUIVRE

• **Il a été institué, au sein du PNDL, un Comité préparatoire de l'Atelier sous régional, sous l'initiative de Mme Klawer, co-facilitatrice de l'atelier sous l'égide de l'Université de Wageningen aux Pays Bas.** M. Boubacar Fall du Pnud en est le Président. Placé sous le thème «*Bonne Gouvernance et Développement local : Quelles stratégies pour une meilleure efficacité du partenariat au développement*», cet atelier vise un objectif de renforcement du partenariat au développement.

• **L'élargissement du partenariat entre le PNDL et les autres acteurs se bonifie davantage.** Après plusieurs projets et programmes nationaux, c'est l'ADOS de Matam et le Projet Wula Nafa basé à Tambacounda qui se signalent par des opportunités de partenariat avec le PNDL.

• **La contribution de la coopération décentralisée dans le développement local est estimée à 32 milliards FCFA** selon Amadou Sall Dia, chef de la division analyse et suivi de la Direction de la coopération décentralisée. En matière d'appui à la gouvernance locale, les interventions sur la seule région de Matam se chiffrent à 700 millions de francs Cfa pour les 442 collectivités locales sénégalaises. 'Sur ces partenariats avec la France, les secteurs de l'eau, de la santé et de l'éducation représentent 39 % des interventions', a souligné M. Dia. 'Les interventions des partenaires italiens sur la même période représentent 15,58 millions d'euros, alors que pour l'Espagne sur la période 2000/2005, plus de 3 milliards de francs Cfa ont été injectés dans les collectivités locales sénégalaises, dans des actions de coopération décentralisée', a indiqué le chef de la division analyse et suivi de la Direction de la coopération décentralisée.

BON A SAVOIR

✚ Le Secrétaire Exécutif du Pndl, Samba GUEYE a **rencontré le 1^{er} Juillet 2009, à l'Hôtel SAVANA, les Présidents des Conseils d'administration des Agences régionales de développement.** En présence du Ministre délégué chargé des Collectivités locales et du Chargé de projet de la Banque mondiale, Demba Baldé, le nouveau de cadre de collaboration entre le Pndl et les ARD a été passé en revue. Les échanges ont porté sur les engagements contractuels de l'Etat et de la Banque mondiale relatifs à la restructuration des ARD ainsi que de leurs perspectives d'intervention.

✚ Une **mission conduite par le Spécialiste en environnement du PNDL, s'est déroulée du 08 au 11 Septembre 2009 à Louga** et a coïncidé avec la tenue de la réunion d'orientation du Comité technique régional de suivi environnemental (les 10 et 11 septembre 2009), institué récemment par arrêté du Gouverneur, sur instigation du PNDL. Plusieurs réunions ont été tenues avec l'ARD, les services régionaux et un représentant des élus locaux dans la perspective d'affiner les TDR de l'étude portant sur l'élaboration d'une stratégie environnementale axée sur le CGES du PNDL pour la prise en compte de la dimension environnementale et sociale des interventions du PADEL.

✚ Le Forum des intervenants du département de Vélingara s'est tenu avec un constat amer. **Sur 10 000 F Cfa dégaçés par les bailleurs de fonds, seuls 100 F** arrivent aux bénéficiaires dans le département de Vélingara, le reste de l'argent étant utilisé pour le fonctionnement des associations ou Ong. Pour y mettre un terme, les autorités administratives locales ont décidé d'exercer leur droit de regard sur les interventions des Ong, projets et programmes dans leur département. Lire [l'article de Walfadjri](#).

De P. Teisserenc - Economica Auteur de l'Ouvrage : « Les politiques de développement local ». Les politiques de développement territorial bouleversent notre conception de l'administration et du management des territoires. La verticalité de l'organisation administrative est mise en cause par une approche globale du territoire et de ses populations. Il en résulte, dans le cadre de la réalisation de politiques de développement, l'émergence d'un nouveau mode d'organisation qui permet aux décideurs locaux et à leurs partenaires de se mobiliser autour de projets de développement. A partir de l'analyse concrète de huit sites, les politiques de développement local s'attachent à identifier les acteurs et les actions concernés par la mise en œuvre de ces politiques, à comprendre les dynamiques sociales et institutionnelles que leurs initiatives ont pour effet de produire et à rendre compte des enjeux identitaires auxquels sont confrontés les territoires et leurs populations impliqués dans de tels processus de transformation. Il apparaît que la mise en œuvre de ces politiques territoriales de développement correspond à une forme particulière de gestion de l'action collective au niveau local dont l'efficacité repose notamment sur des capacités locales d'élaboration de diagnostic et de projet, de négociation et de contractualisation d'actions dont l'analyse permet de définir les conditions de réussite des actions engagées.

Pierre TEISSERENC

Professeur des universités en sociologie politique, Pierre Teisserenc, enseigne à l'université Paris 13 où il dirige le Centre d'Étude et de Recherche sur l'Action Locale (CERAL) ainsi que le DESS de Conseils aux collectivités territoriales en matière de politique de développement et politique d'environnement.

Il assure ses missions de recherche auprès de l'Union Européenne, des ministères et organismes publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs partenaires dans les domaines de l'élaboration et de l'évaluation des politiques locales et de la formation des acteurs du développement.

Un outil d'information mis en place. La lettre du Boundou

, le bulletin d'information de la Réserve Naturelle Communautaire est un « moyen d'informer régulièrement les acteurs et partenaires sur les activités de la RNC... et peut être même de motiver d'autres initiatives de ce genre » renseigne M. Mamadou Saliou BA, Président du CORENA, Président du Conseil Régional de Tambacounda. Il est mentionné que la Réserve Naturelle Communautaire (RNC) du boundou est une nouvelle aire protégée communautaire de 120 000 ha, entre les départements de Goudiry et Bakel, résultats d'un long travail de reconversion d'une zone de chasse touristique (la zone amodiée de Koussa). Cette initiative locale, concernant 4 communautés rurales, s'appuie sur la loi 96-06 du 22 mars 1996 donnant aux collectivités locales la possibilité de gérer et protéger les ressources naturelles de leur territoire. Le Conseil régional de Tambacounda, le Conseil général de l'Isère et d'autres partenaires, accompagnent la création de cette réserve, qui sera un lieu de préservation de l'environnement mais également de développement local durable pour les villages périphériques. **Pour de plus amples informations**, lire [le bulletin d'informations](#).

« L'eau source de vie » cas de Barabiri. Barabiri, village de l'ancienne communauté rurale de Saraya, actuellement communauté rurale de Bembou, région de Kédougou, vit avec l'eau. Les 800 âmes, depuis 3 ans, ont connu les affres de la vie. Le seul forage implanté en 1993, est tombé en panne. Le village s'approvisionnait à Kondokhou, localité distante de 10 km. Les femmes s'y rendaient tous les jours pour s'approvisionner en eau (boisson, vaisselle, linge ...) gratuitement.

Leur bétail s'y abreuvait moyennant une contribution forfaitaire. Face à cette situation, un vieux du village, âgé d'environ 100 ans s'est rendu à la sous préfecture (30 km) et à la préfecture (100 km) pour solliciter l'appui des autorités administratives et locales. Mais hélas ses efforts et ceux du village étaient restés vains. Très déçus, les populations de Barabiri avaient décidé d'abandonner le village pour s'installer ailleurs. C'est dans ce contexte que le conseil rural, très sensible à la situation, a décidé en partenariat avec le PNDL, de réaliser un forage à pompe manuelle dans le village. Malgré que les travaux de forage aient démarré, personne ne croyait à la réalisation d'une telle œuvre. Lorsque l'eau jaillit, les populations très satisfaites ont entrepris des dispositions sécuritaires de gestion (cadenas, surveillant...). Depuis ce jour, les populations de Barabiri ne songent plus à abandonner leur terre ancestrale qui leur est très chère. (Sources ARD Tamba)



Pour de plus amples informations, lire les liens

Pour envoyer vos news, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste de la Communication du PNDL

Tel : (221) 33 889 50 60/66 ; 77 529 99 96 ; Fax : (221) 33 823 88 35 ; email : otoure@pndl.org

Retrouvez le Flash du PNDL en ligne sur : www.pndl.org